



communiqué

N°:
No.: 96

Le 13 juin 1984

REPONSE CANADIENNE A LA DETERMINATION DE LA COMMISSION AMERICAINE DU COMMERCE INTERNATIONAL SUR L'ACIER

L'honorable Gerald Regan, ministre du Commerce extérieur, a fait aujourd'hui la déclaration suivante concernant la détermination de la Commission américaine du commerce international selon laquelle les importations de certains produits d'acier sont préjudiciables aux producteurs d'acier américains:

"Je suis extrêmement déçu de la détermination du 12 juin de la Commission américaine du commerce international selon laquelle les importations de certains produits d'acier sont préjudiciables aux producteurs américains." Une décision définitive du gouvernement américain quant à savoir s'il faut restreindre les importations n'est pas attendue avant la fin de l'été. Cependant nos producteurs d'acier doivent maintenant faire face à une période de grande incertitude concernant l'accès à leur plus important marché d'exportation. Les exportations canadiennes des produits en cause se chiffraient à près de 1 milliard de dollars en 1983.

"Je rencontrerai d'ici quelques jours les représentants de notre industrie sidérurgique et des gouvernements provinciaux pour établir un groupe de travail afin d'étudier nos options ainsi qu'une stratégie visant à protéger les intérêts canadiens sur le marché américain. J'ai aussi l'intention de profiter de l'engagement pris par le représentant spécial au commerce américain, M. Brock, lors de nos discussions le 6 juin de consulter le gouvernement canadien au cas où la Commission constaterait l'existence d'un préjudice ", a dit le ministre.